## Canal de Manosque: le syndicat reprend la gestion de l'ouvrage

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, l'ASCM a repris les missions qui étaient confiées au Canal de Provence

'est une petite révolution qui est sans doute passée inaperçue au début de l'année. Pourtant, pour la première fois depuis... 1977, l'Association syndicale du canal de Manosque (ASCM) va reprendre - en régie - l'ensemble des missions qui étaient confiées depuis à la société du canal de Provence concernant l'exploitation et l'entretien des canaux.

Un changement prévu de longue date, qui redonne à l'ASCM des prérogatives (et des obligations) qu'avait l'établissement public à sa création en 1892. "La décision a été prise, il y a près de quarante ans, de transférer ces compétences à la société du Canal de Provence, explique le directeur du syndicat, Romain Boulet. Depuis quelque temps, une réflexion a été lancée en préfecture pour effectuer ce transfert vers notre syndicat. Un contrat de canal a été établi, et petit à petit, nous avons récupéré les compétences liées à l'exploitation du canal de Manosque. C'est le choix qui s'avérait être, au niveau technico-économique, le plus perti-

Concrètement, quel sera alors le changement pour l'utilisateur? "Nous souhaitons mettre en place une gestion plus locale et plus performante, avance Olivier Girard, le président de l'ASCM. Nous agissons sur un secteur allant de Peyruis à Corbières, nous assurons le lien avec les adhérents et les propriétaires riverains des ouvrages de l'ASCM. Tout devrait ainsi être simplifié pour l'utilisateur, qui aura un seul interlocuteur."

Installés dans leurs nouveaux locaux dans la zone de la Carretière à Volx, les membres de l'Association ont déjà du pain sur la planche. "Nous avons bénéficié de nombreux financements de la Région et de l'Agence de l'Eau, mais de fait, nous avons de nombreux travaux prévus. Le principal concerne la mo-



L'Association syndicale du canal de Manosque a récupéré une gestion qui lui échappait depuis près de 40 ans. //STÉPHANE DUCLET

dernisation de la desserte en eau brute, pour créer un réseau en basse pression sur tout le secteur Manosque-Est. Ce gros œuvre, qui va toucher 11km de conduites, concerne 500 adhérents pour un coût global estimé à 1,8 M€ HT. Il y aura également des travaux d'entretien, qui concernent le dégrillage, le nettoyage, le graissage des équipements..."

## Une transition qui s'est faite "en douceur"

Si la gestion du canal de Manosque redevient propriété entière de l'association syndicale et donc, des adhérents, puisque les décisions se prennent en conseil syndical - pour autant, la société du Canal de Provence ne va pas totalement disparaître du paysage. "La transition s'est faite en douceur, se félicite Romain Boulet. Sur les neuf agents que nous avons accueillis, sept venaient du précédent fermier, la société du Canal de Provence. Ils ont donc une expérience en exploitation et entretien de canaux. En outre, nous continuons à travailler avec eux puisque nous transportons de l'eau vers des stations de pompage qui sont gérées par le Canal de Provence."

L'Association syndicale du canal de Manosque a récupéré une gestion qui lui échappait depuis près de quarante ans. Une décision acceptée de tous et qui semble claire... comme de l'eau du canal.

Brian ORSINI

borsini@laprovence-presse.fr



Olivier Girard, le président, et Romain Boulet, le directeur de l'association syndicale du canal de Manosque, devant leurs nouveaux locaux à Volx. / PHOTO B.O.